

Le Premier Secrétaire

Le Premier Secrétaire est d'abord le débiteur de responsabilités et de devoirs. Sans entrer dans le détail des innombrables tâches accomplies par le Comité (divisé en une trentaine de sous-comités), qu'il soit permis d'évoquer trois dimensions fondamentales : la pensée, l'action et les valeurs.

D'abord, tout avocat doit enrichir sa pensée pour connaître l'humain et le droit. Cicéron encourage celui-là à fréquenter la culture, source nécessaire à l'élévation et à la compréhension des êtres. La maîtrise du droit offre la garantie d'un accès à ce dernier par les justiciables, fussent-ils des partenaires contractuels, des prévenus au pénal, des administrés face à l'État.

La pensée mise en œuvre par l'action : le droit et l'avocature impliquent une dimension performative, c'est-à-dire que chaque avocat influence la vie de ses clients : il les conseille, les assiste, les protège, les défend. En un mot, il les représente.

La pensée et l'action sans valeurs sont vouées à un cynisme à éviter. L'avocat ne peut exercer son métier sans incarner et respecter des valeurs cardinales et exigeantes.

À l'occasion d'une *Présence réelle* de février 2018, le Prof. Pierre Tercier a parfaitement résumé la chose : il faut la tête, la main et le cœur.

Élu par l'Assemblée générale du Jeune Barreau pour une période de deux ans au scrutin majoritaire, le Premier Secrétaire préside le Comité du Jeune Barreau.

Me Didier Nsanzineza exerce la fonction de Premier Secrétaire de l'Ordre des avocats depuis le 5 mai 2022.